

Taxe sur les opérations de bourse

Taxes en vigueur à partir du 01/04/2025

Veuillez trouver ci-dessous un aperçu de la taxe sur les opérations de bourse belge (TOB) et les taxes boursières étrangères. Ces taxes sont indiquées séparément sur le bordereau. Elles peuvent toujours changer. Cet aperçu vaut uniquement à titre informatif et n'est pas exhaustif.

> Taxe sur les opérations de bourse belge (TOB)

Type d'instrument	Achat	Vente	Plafond
Actions	0,35%	0,35%	1600 EUR
Souscription lors de l'émission de nouvelles actions (IPO, dividende optionnel, augmentation de capital,...)	0,00%	0,00%	
Bons d'Etat/Obligations - marché primaire	0,00%	0,00%	
Bons d'Etat/Obligations - marché secondaire	0,12%	0,12%	1300 EUR
Obligations linéaires (OLOs) belges et analogues	0,00%	0,00%	
Certificats belges d'actions/d'obligations belges ou étrangères	0,12%	0,12%	1300 EUR
Certificats étrangers d'obligations belges ou étrangères	0,12%	0,12%	1300 EUR
Certificats étrangers d'actions belges ou étrangères	0,35%	0,35%	1600 EUR
Certificats immobiliers	0,35%	0,35%	1600 EUR
Société Immobilière réglementée (SIR) publique, SICAFI, PRICAF publique	0,12%	0,12%	1300 EUR
Fonds non cotés en Bourse			
SICAV			
• Parts de distribution	0,00%	0,00%	
• Parts de capitalisation	0,00%	1,32%	4000 EUR
Fonds communs de placement (FCP)	0,00%	0,00%	
Fonds cotés en bourse (ETF)/ trackers			
Tracker-ETF sous forme de SICAV/SICAF			
Parts de distribution de SICAV/F belges ou étrangères inscrites sur la liste de la FSMA ou auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE	0,12%	0,12%	1300 EUR
Parts de capitalisation de SICAV/F étrangères inscrites auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE (excl. FSMA)	0,12%	0,12%	1300 EUR
Parts de capitalisation de SICAV/F belges ou étrangères inscrites sur la liste de la FSMA	1,32%	1,32%	4000 EUR
Parts de capitalisation ou de distribution de SICAV/F étrangères non inscrites auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE	0,35%	0,35%	1600 EUR
Tracker-ETF sous forme de FCP			
Parts de FCP belges ou étrangers inscrits sur la liste de la FSMA ou auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE	0,12%	0,12%	1300 EUR
Parts de FCP étrangers non inscrits auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE	0,35%	0,35%	1600 EUR
Tracker-ETC (pas sous forme de SICAV/SICAF ou FCP)	0,35%	0,35%	1600 EUR
Warrants	0,35%	0,35%	1600 EUR
Turbos, Sprinters	0,35%	0,35%	1600 EUR
Produits structurés ("notes") sans capital garanti	0,35%	0,35%	1600 EUR
Options	0,00%	0,00%	

Par « fonds » nous entendons 'organisme de placement collectif' (« OPC »). L'OPC est un terme général qui désigne des institutions qui recueillent leurs moyens financiers auprès du public et dont l'activité consiste à gérer un portefeuille d'instruments financiers. Le terme « fonds » regroupe dès lors tant les sociétés d'investissement (comme les sicav ou les sicaf) que les fonds communs de placement, ainsi que leurs compartiments.

Par « parts inscrites sur la liste de la FSMA » il faut comprendre les parts d'OPC (UCITS ou AIFMD) qui sont publiquement offertes en Belgique. Vous pouvez consulter cette liste de la FSMA via: <https://www.fsma.be/fr/node/7115>

Par « parts inscrites auprès d'une autorité de contrôle de l'EEE » il faut comprendre les parts d'OPC (UCITS ou AIFMD) qui sont publiquement offertes dans au moins un état de l'Espace économique européen.

> Impôt / taxe étranger relatif aux transactions sur actions

Pays	Achat	Vente
<u>France</u>		
TTF- Taxe financière sur la position nette acheteuse (en fin de journée) dans des actions de sociétés:		
* ayant leur siège social en France	0,40%	-
* ayant une capitalisation boursière > 1 milliard d'euros		
* cotées sur le marché français ou un marché étranger réglementé		
<u>Irlande</u>		
Stamp duty	1,00%	-
ITP levy: applicable sur des montants de la transaction de plus de 12.500 EUR (ITP = Irish Takeover Panel)	1,25 €	1,25 €
<u>Italie</u>		
TTF- Taxe financière sur la position nette acheteuse (en fin de journée) dans des actions de sociétés:		
* ayant leur siège social en Italie	0,10 %	-
* ayant une capitalisation boursière > 500 millions d'euros		
* cotées sur le marché italien ou un marché étranger réglementé		
<u>Espagne</u>		
TTF- Taxe financière sur la position nette acheteuse (en fin de journée) dans des actions de sociétés:		
* ayant leur siège social en Espagne	0,20%	
* ayant une capitalisation boursière > 1 Milliard d'euros		
* cotées sur le marché espagnol ou un marché étranger réglementé		
<u>Royaume-unis</u>		
Stamp duty (exceptions possibles)	0,50 %	-
PTM levy: applicable sur des montants de la transaction de plus de 10.000 GBP (PTM = Panel on Takeovers & Mergers)	1,00 £	1,00 £